



CONSEIL MUNICPAL DU 16 JUILLET 2025

PROCES VERBAL DE SEANCE

Commune de Rignieux-le-Franc

Date de convocation : 9 Juillet 2025

date d'affichage du : 9 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, 16 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal PAIN, Maire.

Nombres de membres en exercice : 14 - Nombre de présents : 10 - nombre de pouvoirs : 0
--

Nombres de votants : 10

Membres présents : Mrs PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, CHOMEL Lionel, Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,	MARCELIN
--	----------

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Néant

Membres Absents Excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mmes BOBAND Céline, Maryline, KLEIN Aurélie, M. HOWSE Willy,	BRICAUD
--	---------

Le quorum étant atteint, le maire, Monsieur Pascal PAIN, ouvre la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil

Le Conseil Municipal a désigné **Mme MARCELIN Valérie pour remplir les fonctions de secrétaire.**

PROCES VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 21 mai 2025 n'apporte aucune remarque de l'assemblée et est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS DE POUVOIR DONNEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Décision n° 2025-02 : RENOVATION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE – MISSION DE DIAGNOSTIC AMIANTE CADRE BATI ET REPERAGE PLOMB AVANT TRAVAUX – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Il a été décidé de retenir et de signer un contrat de prestation ponctuelle avec la Société **APAVE** pour la rénovation de la salle des fêtes communale comprenant :

- **MISSION 1** : relative aux matériaux ou produits contentant de l'amiante cadre bâti sur une base d'un montant de **550,00 € H.T.**, auquel s'ajoute les frais pour les prélèvements et analyses (soit l'unité 40 € H.T. ou 80 € H.T.), et le cas échéant les frais pour visite supplémentaire à **380,00 € H.T.**
- **MISSION 2** : relative au repérage plomb avant travaux au prix de **450,00 € H.T.** et le cas échéant, frais pour visite supplémentaire à **380,00 € H.T.**

Décision n° 2025-03 : RENOVATION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE – MISSION DE COORDINATION SECURITE PROTECTION DE LA SANTE (SPS) – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Il a été décidé de retenir et signer un contrat avec la Société **APAVE** pour une mission de coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS) pour l'opération de rénovation de la salle des fêtes. Le montant de cette mission s'élève à **1 530,00 € H.T.**

Décision n° 2025-04 : RENOVATION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DE CONSTRUCTION – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Il a été décidé de retenir et de signer un contrat avec la Société **APAVE** pour une mission de contrôle technique de construction pour l'opération de rénovation de la salle des fêtes communale. Le montant de cette mission s'élève à **2 250,00 € H.T.**

DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

Délibération n°2025-33 CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LIEUX ACCUEIL BEBES » (LAB) POUR LE RELAIS PETITE ENFANCE ITINERANT POUR 2026 à 2030

Le Relais Petite Enfance itinérant intervient sur la commune depuis le 1^{er} septembre 2024. Les activités proposées sont variées et adaptées à l'âge de l'enfant. L'association intervient une matinée tous les quinze jours en temps collectif et tient une permanence administrative une fois par mois. Il est proposé de renouveler la convention avec l'association Lieux Accueil Bébés à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030. Le coût pour la commune d'un tel dispositif s'élève à 2 300,00 euros par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 9 voix pour :

- **ACCEPTE** la mise en place d'un Relais Petite Enfance itinérant avec un temps collectif d'une matinée tous les quinze jours et la tenue d'une permanence administrative une fois par mois,
- **DIT** que le coût du dispositif s'élève à 2 300,00 euros par an,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec l'association "Lieux Accueil Bébés" pour le Relais Petite Enfance itinérant,
- **INDIQUE** que cette action prendra effet au 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

Délibération n°2025-34 BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – OPERATION DE DESHERBAGE DES COLLECTIONS

Les documents de la bibliothèque municipale de **Rignieux-le-Franc**, acquis avec le budget municipal sont propriété de la commune et sont inscrits à l'inventaire.

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères ci-dessous :

- l'état physique du document, la présentation, l'esthétique ;
- le nombre d'exemplaires ;
- la date d'édition (dépôt légal il y a plus de 5 années) ;
- le nombre d'années écoulées sans prêt ;
- le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire ;
- la qualité des informations (contenu périmé, obsolète) ;
- l'existence ou non de documents de substitution.

Le maire rappelle à l'assemblée que la bibliothèque est gérée par l'association « point lecture ». Il convient donc d'autoriser le désherbage des collections pour la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** le responsable de l'association « **POINT LECTURE** » en charge de la bibliothèque conformément à la convention signée entre l'association et la commune le **21 février 2018** (pour rappel, une convention a été signée avec le Département de l'Ain et la commune le 10 mars 2023), à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire (indiquer la date de sortie) ;
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document ;

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront être soit cédés gracieusement à une association œuvrant en faveur de la lecture et du développement culturel, soit mis au pilon pour les ouvrages détériorés ou obsolètes.

Suite à chaque opération, un état sera transmis à la municipalité par le responsable de la bibliothèque, précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une validité permanente.

**Délibération n°2025-35 ARCHIVES DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU
DEPARTEMENT DE L'AIN POUR LE CLASSEMENT DU FONDS DES ARCHIVES COMMUNALES POUR
LA 2^{ème} TRANCHE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le service des Archives départementales de l'Ain a procédé, le 09 octobre 2023, à une inspection des archives de la commune.

Le compte-rendu établi à l'issue de cette visite précise que les archives de la commune n'ayant jamais été classées, il s'avère indispensable de faire réaliser une opération d'élimination réglementaire et de classement par des archivistes professionnels.

Cette opération permettra, d'une part, de libérer l'espace nécessaire à la conservation des archives produites à l'avenir et, d'autre part, d'identifier les documents qui présentent un intérêt pour l'histoire de la commune et doivent être définitivement conservés.

Un diagnostic a été établi par le Service des Archives du Centre de Gestion de l'Ain. La proposition d'intervention de ce service fait état d'une dépense totale de 12 750,00€ (montant non soumis à TVA) répartie en deux tranches de travaux :

- première tranche pour 7 625,00 € envisagée en 2025 ;
- deuxième tranche pour 5 125,00 € qui pourrait être réalisée en 2026.

Ce devis a été validé, le 10 février 2025, par les Archives départementales de l'Ain.

Cette opération de classement peut bénéficier d'une aide financière du Département dans le cadre du dispositif de sauvegarde des archives communales à hauteur de 45 % de la dépense HT.

Il rappelle également que le conseil municipal a validé par délibération N°2025-06 du 18 février 2025, l'opération de classement du fonds des archives communales et la demande de subvention auprès du Département de l'Ain dans le cadre du dispositif de sauvegarde des archives communales pour la première tranche.

Afin de programmer en 2026, la deuxième phase de tri et de classement du fonds des archives communales, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès des Archives départementales de l'Ain d'un montant de **2 306,00 €** (5 125,00 x 45%).

Le reste à charge pour la commune s'élèverait alors à 2 819,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'opération de classement du fonds des archives communales pour la deuxième tranche auprès du service des archives du Centre de Gestion de l'Ain,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté,
- **SOLLICITE** auprès du département de l'AIN, une subvention à hauteur de 45 % des dépenses soit un montant de **2 306,00 €** dans le cadre du dispositif de sauvegarde des archives communales.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

La délibération relative aux ouvertures de crédits est annulée et reportée lors d'un prochain conseil.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Installation d'une antenne : M. BOILEAU rappelle à l'assemblée qu'une antenne radioélectrique va être installée sur la commune au lieu dit « Les sarres » pour améliorer la couverture du réseau téléphonique. Une demande de défrichage de la parcelle a été demandée. Une dalle en béton va être créée pour recevoir l'antenne et la création d'un chemin d'accès. La mise en fonction est estimée fin d'année 2025 ou début 2026.
- Abribus : les structures des abribus vont être installés sur les dalles fin août par la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Réseau téléphonique : l'opérateur ORANGE a informé la commune de la fermeture du réseau téléphonique cuivre à l'horizon 2029.
- Complémentaire santé : Mme MARTEL informe l'assemblée de l'obligation aux communes de participer à la protection santé des agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2026. Deux choix peuvent être proposés : adhésion à la convention du Centre de Gestion de l'Ain avec le prestataire APICIL ou l'agent choisi directement son prestataire santé (contrat labellisé). La commune devra participer avec un minimum de 15,00 € par agent.
- Conseil d'école : Mme Valérie MARCELIN informe l'assemblée que le Conseil d'école s'est tenue le 17 juin 2025. L'effectif pour la rentrée 2025-2026 se maintient avec 154

élèves. Deux nouveaux professeurs des Ecoles vont être nommés à l'école suite à deux mutations.

- Fête de la Musique : La fête de la musique s'est déroulée le 20 juin dernier. Sur les trois éditions passées, un bénéfice global de 1 856,00 € a été réalisé qui pourrait être investi dans l'achat d'un barnum.
- Festival Cuivre en Dombes : A l'initiative de Monsieur le Maire, une première édition du festival Cuivre en Dombes s'est tenue à Rignieux-le franc le 15 juillet dernier avec un apéro concert, animé par le groupe « TOUZDEC ». Cette soirée estivale a remporté un vif succès.
- Travaux voirie : M. Yves THIEVON fait part à l'assemblée que l'entreprise ROGER MARTIN, attributaire du marché, a réalisé le point à temps sur l'ensemble des voies communales.
- Transfert compétence assainissement : M. Fabien THOMAZET informe l'assemblée de la réunion qui s'est tenue le 2 juillet 2025 dans le cadre de la réflexion sur la création d'un syndicat d'assainissement avec le Syndicat des Eaux Dombes Côtière.
- Contrat eau/climat : Les contrats Eau et Climat proposent un plan d'actions sur des plusieurs thématiques : eau potable, assainissement, environnement afin de financer ces projets.
- Réaménagement de la salle des fêtes : M. Xavier BERNARD fait la présentation du projet de réaménagement de la salle des fêtes élaboré par Mme Sacha GOUTORBE, architecte d'intérieur, et maîtrise d'œuvre pour ce projet. La consultation a été lancée pour le marché de travaux. La réception des offres est prévue pour le 8 Août 2025 à 12 h 00 ;
- La séance est levée à 23 h 00

SIGNATURES	
<p><u>Le maire</u> Pascal PAIN</p>  	<p><u>Le secrétaire de séance</u> Valérie MARCELIN</p> 